SPYCK' COM

N° 16 - Mai 2017

Magazine de la commune de SPYCKER

Page 6 : Spycker au Far West

Au sommaire de ce numéro :

02 Mot du Maire
03 Conseil Municipal
04 Evénements
14 Travaux
16 Information diverses
26 Agenda

Spycker

www.mairie-spycker.fr

Le Mot du Maire

Chères Spyckeroises, chers Spyckerois,

Il y a un peu plus d'un mois, le Conseil Municipal a voté le budget communal. Globalement pour l'année 2017 le montant des dépenses de fonctionnement est en baisse de 2.07%. L'exercice 2017 est marqué par la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'objectif étant d'optimiser le fonctionnement de la collectivité, de rechercher des pistes d'économies tout en maintenant la qualité du service rendu.
Les investissements de la commune sont marqués par la poursuite de deux opérations d'investissement initiés sur les exercices précédents : l'extension de l'école maternelle et la réhabilitation du commerce sur la place de l'Eglise. Concernant les nouvelles inscriptions d'investissement, il a été inscrit l'achat d'appareils ménagers pour équiper la tisanerie en maternelle, de divers matériels pour les ateliers, le désamiantage et la démolition de l'ancien dojo (cet espace sera ensuite engazonné pour y installer des jeux pour les enfants).

Le Sivom des Rives de l'AA et de la Colme assurera le mois prochain les travaux de restauration et de protection des vitraux de l'Eglise.
En ce qui concerne l'endettement, la collectivité a un encours au 31 décembre 2016 de 1 582 k€. Cet encours intègre un prêt relais de 632 000 euros qui arrive à échéance le 25 mai 2017, ce qui ramène un encours de la dette corrigé à 572 euros par habitant pour une norme de la strate de 627 euros par habitant. Le ratio d'endettement de la commune est par ailleurs inférieur à la référence maximale généralement admis qui est fixée à dix ans (7.4 années pour Spycker).
Dans un contexte toujours contraint par des facteurs extérieurs à la collectivité, les engagements se poursuivent :

- Recherche de leviers d'économies,
- Baisse des taux d'imposition communaux,
- Poursuite des projets d'investissement pour un service aux habitants et un dynamisme du territoire,
- Recherche de subventions,
- Recours maîtrisé à l'emprunt en veillant à maintenir une situation financière saine.

Au cours de cette séance du conseil municipal, j'ai donné des précisions sur les frais de contentieux qui doivent être versés au titre des frais exposés par Madame TISON suite aux notifications du Tribunal Administratif. Pour les personnes qui souhaitent connaître ses éléments et en toute transparence, vous trouverez plus loin dans ce bulletin mes explications en détail (sous le titre « droit de réponse »).
Les prochaines semaines s'annoncent festives sur la commune et nous vous invitons à participer nombreuses et nombreux aux manifestations organisées.

Bonne lecture

Jean-Luc GOETBLOET
Maire de Spycker

SPYCK'COM N° 16. Magazine gratuit Directeur publication : J-Luc Goetbloet Rédacteur et conception : Emmanuel Desteirdt
Imprimé par : Créaprim Photos Mairie de Spycker - Emmanuel Desteirdt Distribution : Mairie de Spycker
Reproduction même partielle interdite. Magazine gratuit ne peut être vendu – ne pas jeter sur la voie publique
Commission communication :
J-Luc Goetbloet - Emmanuel Desteirdt - Franck Berteloot - Nathalie Fiers - Sylvie Declercq - Isabelle Thooris - Pascal Thery - Sophie Selinghe
Contact : communicationmairie.spycker@orange.fr Site internet : www.mairie-spycker.fr

Conseil Municipal

Ordre du jour réunion session ordinaire Conseil municipal du lundi 27 Mars 2017

1°) Vote du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2016.
2°) Affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017
3°) Vote du budget primitif 2017
4°) Vote des taxes directes locales pour l'année 2017
5°) Subvention de la région - PRADET
6°) Prêt bancaire
7°) Vote des subventions aux associations pour l'année 2017
8°) Indemnité au receveur municipal

Vous pouvez trouver l'intégralité du compte rendu du conseil municipal sur le site de la commune de Spycker à l'adresse suivante : www.mairie-spycker.fr ou au babillard de la Mairie.

Événements

Brocante en salle

L' Association Spyckéroise de l' Animation et de la Culture (ASAC) a organisé le dimanche 12 mars 2017 une brocante en salles.
De nombreux brocanteurs se sont déplacés pour chiner de multiples articles proposés par plus de 110 exposants.

Carnaval Enfantin

Le samedi 25 Mars, à la salle polyvalente de Spycker, de nombreux enfants accompagnés de leurs parents ont répondu présent à l'invitation de la Municipalité et de l'association carnavalesque " Les Spyckenaerts " pour le carnaval enfantin.

Dès 13h30, Cathy, Thérése, Martine et Jean-Luc ont pris les inscriptions des enfants désireux de participer au concours de costumes. Puis à 14h, Pauline et Philippe ont maquillé les enfants à une cadence soutenue afin que chaque enfant puisse entrer dans l'ambiance du carnaval.

A 15 h, les premières notes et roulements de tambour ont mené la cadence avec le renfort carnavalesque dirigé par Didier dans une salle décorée pour l'occasion. Durant l'après-midi, la Municipalité a offert à chaque enfant inscrit un joli spectacle. Martine et Sylvianne se sont chargées de distribuer une boisson chocolatée accompagnée d'un morceau de pain gâteau. Pascal, Manu, Dominique et Jean-luc ont assuré l'organisation du concours de déguisements et chaque enfant a pu défiler sur le podium.
Le jury était constitué de membres du groupe du renfort carnavalesque extérieur à Spycker , ceci afin d'être impartial sur toutes les décisions.
L'association 'Les Spyckenaerts' a tenu le stand buvette.

Vers 17h, les musiciens ont regroupé les enfants pour un dernier chahut qui s'est terminé par le traditionnel jet de bonbons. Le palmarès a été révélé à l'issue du rigodon final et chaque gagnant de chaque catégorie est reparti avec un beau cadeau. La Municipalité a remercié chaque enfant inscrit en distribuant des tickets et jetons de manèges.

3 ème Nuit des Spyckenaerts

Le samedi 25 Mars s'est déroulée avec un vif succès l**a 3 ème nuit des Spyckenaerts** organisée par l'association philanthropique " les Spyckenaerts" dans une ambiance très festive, grace notamment à une bonne préparation.
En effet, faisant fonctionner leur réseau de connaissances, les membres de l'association ont, dès le jeudi soir, aidés par des membres de l'association "LES PETITS LOUIS ", décoré la salle pour recevoir les nombreux carnavaleux qui ont répondu présent.
Dès 22h, dans une atmosphère carnavalesque bien évidemment, les premiers carnavaleux ont rempli la salle polyvalente. Puis vers minuit, **le tambour major " VOTCH 1er "** a dirigé les hostilités du chahut de minuit sous les roulements de tambour, les fifres et les cuivres. De nombreux carnavaleux, dont des Spyckerois en grand nombre, ont répondu présent pour ce troisième bal de carnaval.

Rendez-vous est donné à l'année prochaine.

Parcours du coeur

Plusieurs dizaines de participants se sont élancés le dimanche 19 mars sur les circuits du Parcours du Cœur soit à vélo soit à pied pour soutenir la Fédération française de cardiologie.

Lundi de Pâques

La Municipalité de Spycker a organisé ce lundi 27 Avril à la salle Omnisports différents jeux pour Pâques . Les spyckerois ont pu découvrir une décoration sur le thème du western. Chevaux, tipis, indiens et cow-boys les attendaient. Dés 10 h, les inscriptions ont eu lieu pour les enfants de 2 à 16 ans. Prés de 200 enfants ont participé aux différentes activités et sont repartis, en plus des oeufs au chocolat, avec un énorme lapin offert par la Municipalité.

Noce d'Or

Le samedi 29 Avril 2017 ont été célébrées en Mairie de Spycker les noces d'or de Mr et Mme Boudens.

Les noces d'or, c'est 50 ans d'amour que Mr et Mme Boudens ont pris pour engagement de poursuivre. Gérard et Gisèle nous ont donné rendez-vous dans 10 ans pour les noces de diamant soit 60 ans d'amour.

La Craywickette On Tour à Spycker

La Craywickette On tour est passée par Spycker dans une ambiance très Rock'n Roll!.
Festival de Musique en Milieu Rural avec les groupes King Riders et Les bourgeois de Calais.
Rendez-vous vous est donné pour le festival de la Craywickette On Tour,
à Coudekerque-village le 3 Juin et à Craywick du 7 au 10 septembre.

Médaille du travail

La Municipalité a organisé la cérémonie de remise de médailles du travail le vendredi 1er Mai à la salle l'Emily. Les élus ont remis diplômes et médailles à 8 récipiendaires.

Echelon Grand Or
Mr Michel Ansel

Echelon Grand Or
Mr Christian Tison

Echelon Or et Vermeil
Mme Sylviane Dannoot

Echelon Or
Mme Claudine Vignoble

Echelon Or
Mr Guy Vignoble

Echelon Vermeil
Mr Dominique Malewicz

Médaille du travail

Echelon Vermeil
Mme Mariane Puget

Echelon Vermeil
Mr Patrick Rosseel

Tournoi de Football Dominique Matton

Le 1er Mai s'est tenu à Spycker le 10 éme tournoi de football Dominique Matton.

Résultat du tournoi U9: 1er : Spycker
2ème : Yser / Steene
3ème : Malo-les-bains

Un macth souvenir a été joué à la mémoire de Dominique.

8 Mai Commémoration de l'armistice

Le jeudi 8 mai, la municipalité a organisé la commémoration de l'armistice avec un dépôt de gerbes au monument aux morts.

Une minute de silence a été observée en mémoire de Mr Michel Mortier, Président des Anciens combattants, qui nous a quittés dernièrement.
Le cortège s'est regroupé pour se rendre à la Mairie afin de partager le verre de l'amitié.

Baptême républicain et Mariage

Mariage le 08 Avril 2017
de
Mr Jean-yves Beral et Mme Marylène Ranson

Mariage le 29 Avril 2017
de
Mr Franck Hourdouillie et Mme Séverine Palmier

Mariage le 06 Mai 2017
de
Mr Hocine Abad et Mme Emilie Bollengier

Mariage le 09 Mai 2017
de
Mr Guillaume Fellon et Mme Marie Beaujuis

Baptême républicain le 06 Mai 2017
de
Mlle Lola Truffier

AG Rêve d'Eugène

Le bureau de l'association 'Rêve d'Eugène s'est réuni le vendredi 07 avril pour son assemblée générale sous la présidence de Mme Anita Waringhem.
Lors de l' AG, le bilan des comptes 2016 et le prévisionnel 2017 ont été détaillés.
Le nombre d'adhérents pour 2016 s'élève à 40.

Parcours du cœur scolaire

Le vendredi 5 mai 2017, 176 enfants de l'école Bernard Degunst ont participé avec un grand bonheur au parcours du cœur scolaire.

Les élèves de CP au CM2 ont commencé la journée par une marche dans le village, puis se sont regroupés en 16 équipes afin de se répartir dans différents ateliers sportifs et coopératifs.

La classe de GS de madame Lavieville a également effectué des épreuves plus adaptées à leur âge.

Enfants et enseignantes remercient la fédération française de cardiologie pour cette belle initiative, ainsi que les 25 parents d'élèves qui ont contribué à faire de cette journée un moment inoubliable.

Equipe
Martin Fourcade

Equipe
Paul Pogba

Equipe
Yannick Agnel

Equipe
Armel Le Cleac'h

Equipe
Fauve Hautot

Equipe
Sebastien Loeb

Parcours du cœur scolaire

Equipe
Usain Bolt

Equipe
Novak Djokovic

Equipe
Simone Biles

Equipe
Florent Manaudou

Equipe
Sebastien Chabal

Equipe
Tony Parker

Equipe **GS**
Mme Lavieville

Parcours du cœur scolaire

Equipe
Nathalie Pechalat

Equipe
Teddy Riner

Equipe
Philippe Candeloro

Equipe
Frères Karabatic

Festival de Majorettes

Le Dimanche 14 Mai a eu lieu à la salle polyvalente le festival de majorettes organisé par les Améthystes.
De nombreux groupes se sont donnés comme défi de gagner ce festival.

Résultat: Petites : 1) Armbouts Cappel 2) Gravelines 3) Lumbres
Moyennes : 1) Holque 2) Ste Marie-kerque 3) Téteghem
Grande : 1) Lumbres 2) Armbouts Cappel 3) Oye-plage

Café brasserie ‘ Le Caméléon ’

Les travaux de réfection du café presse de Spycker en café brasserie presse Food-bar se poursuivent.
Concernant le logement, celui-ci est terminé et pourra être occupé dès que les alimentations électrique et de gaz seront opérationnelles.
Plusieurs demandes de subvention ont été faites et nous pouvons dès à présent vous annoncer l’accord d’une subvention de 55312€, sur les crédits du fond d’intervention pour les services, l’artisanat et le commerce (FISAC).
Subvention qui contribuera à soutenir le commerce de proximité à Spycker.

Ecole maternelle B.Degunst

Les travaux d’ extension de l’école maternelle de Spycker arrive également en phase terminale.
Cette extension permettra de disposer de 2 salles de classes neuves pour la rentrée 2017/2018. Ces locaux seront également utilisés cet été par le centre de loisirs.

Visite de chantier par l’équipe municipale

Le mercredi 10 Mai, Mr le Maire a organisé et effectué une visite avec son équipe municipale sur les deux gros chantiers de bâtiments de la commune. Au cours de cette visite, Mr Emmanuel Desteirdt, Adjoint au Maire chargé des biens communaux, aidé de Mr J-Luc Hennion, Adjoint au Maire chargé du matériel, ont expliqué les différentes phases de travaux réalisées. Un petit reportage photos a accompagné cette visite.

Cimetière

La Communauté Urbaine de Dunkerque vient de finaliser les travaux de création d'allées au cimetière communal. Deux nouvelles allées en enrobé permettront d'accueillir une vingtaine de concessions supplémentaires.

Cadre de vie - Fleurissement

L'équipe municipale, sous la délégation de Mme Martine BIANCHI, Adjointe, mène une action très volontariste dans le domaine du fleurissement. L'objectif est de vivre dans un village propre, fleuri et accueillant tout en préservant l'environnement et en valorisant le patrimoine.

Cette volonté est relayée par une équipe de bénévoles qui se réunit chaque semaine. Martine BIANCHI, Jocelyne FLAMENT, Jeanine HOURDOUILLIE, Didier PARENT, Zélie PARENT, Réjane WALLYN, Elisabeth VERRONS, Paul DERACHE et Michel VANTHOURNOURT ont préparé les semis de fleurs et ont repiqué les multiples plants de fleurs annuels qui seront plantés dans les massifs du village. Ils ont également composé les jardinières et suspensions qui embelliront la commune. Au total 9000 plants mettront en valeur la commune.

Le travail engagé par la Municipalité et les bénévoles pour l'embellissement du village est relayé par de nombreux habitants avec le fleurissement des habitations.

Le concours des maisons fleuries organisé par la commune encourage les efforts des participants.
Cette année, les inscriptions au concours auront lieu jusqu'au vendredi 30 juin.
Le fleurissement doit être visible de la voie publique.
Le jury effectuera deux passages soit un au mois de juillet et un au mois d' Août afin de départager les efforts de chacun sur des critères bien précis. Le règlement est consultable en Mairie.

Informations diverses

Mairie

MAIRIE DE SPYCKER 6, avenue Raphaël Pigache 59380 SPYCKER
Horaire d'ouverture au public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Tél. : 03.28.27.07.17 Fax : 03.28.27.15.62
Mail : mairie.spycker@wanadoo.fr Site internet : www.mairie-spycker.fr Facebook : mairie spycker

Pour vivre ensemble, il faut apprendre à respecter certaines règles :
il en va de la qualité de notre vie.

Bruit de voisinage

• ***Art R.1334-31 du Code de la Santé Publique***:
« Aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »
• Un arrêté communal précise les horaires d'utilisation des engins bruyants susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses et autres engins motorisés de jardinage et de bricolage) :
-Les jours ouvrés de 8h à 12h et de 14h à 19h30.
-Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
-Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Taillage des haies

Les haies doivent être taillées et les arbres élagués régulièrement afin de ne pas nuire à la visibilité et à la sécurité en débordant sur la rue. De même, les chardons, les ronces et les orties doivent être éliminés.

Règlement sur les animaux

Circulation sur la voie publique : Il est interdit de laisser errer ses animaux sans surveillance en quelque lieu que ce soit, autre que le domaine intrinsèquement privé des propriétés de leurs maîtres. Il est également interdit de les laisser pénétrer et circuler dans les massifs, sur les parterres et pelouses appartenant à autrui.
Excréments : il est formellement interdit de laisser ses animaux déposer leurs excréments sur les trottoirs ou accotements longeant les propriétés. Le cas échéant, vous êtes tenus d'enlever l'objet de l'infraction.
Chiens :
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser ;
- L'entrée des chiens est interdite dans les plaines de jeux, écoles et cimetière.

Circulation et Stationnement

En matière de circulation, adoptez les bonnes pratiques! Ralentissez systématiquement aux abords des écoles, dans le centre du village et dans les différents quartiers de la commune. Pensons à nos enfants, cela n'arrive pas qu'aux autres!
Concernant le stationnement, le respect des règles de stationnement est un acte de civisme sur lequel il faut rester vigilant. Vous ne devez en aucun cas garer votre véhicule, s'il représente une gêne à la circulation, aux sorties des écoles en dehors des emplacements matérialisés bien entendu, faites attention aux passages pour piétons.
Sur l' Avenue Raphaël Pigache et l' Avenue Paresys, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les emplacements matérialisés de façon à ce que les piétons et les parents avec des poussettes restent sur le trottoir et ne soient pas obligés de circuler sur la chaussée.

Leur sécurité en dépend, d'avance, merci pour eux.

Remise des dictionnaires

Le vendredi 30 Juin à 18h30, la municipalité organisera au centre socio-culturel la remise des dictionnaires aux élèves de la classe de CM2.

Réfection vitraux église

Des travaux de réfection et de protection des vitraux de l'église St Léonard débuteront au mois de Juin.
Les travaux consisteront à la restauration des vitraux des 4 verrières, au traitement de la structure béton de la baie de façade, à la protection grillagée ou Altuglas des vitraux.
Les travaux sont entièrement financés par le S.I.V.O.M des rives de l' AA et de la Colme.

Travaux de Voirie

Des travaux de voirie auront lieu au courant du mois de juillet au VC12

Boxe Thaï

Un nouveau club sportif proposant de la boxe thaï accueillera les adhérents au dojo de la commune à la prochaine rentrée. Le Boxing Chang Thaï est une association qui va vous faire découvrir la boxe thaï ou le muay thaï et ses traditions.
Des cours enfants de 8 à 15 ans seront organisés les mercredis et samedis (boxe éducative) et des cours adultes en loisirs ou en compétition les mardis et vendredis soir. La boxe thaï est un sport très complet sur le plan physique, psychomoteur, culturel et social. En attendant septembre, une démonstration aura lieu lors de la fête de la pentecôte à 11 heures.

Initiation à l'utilisation du défibrillateur

Le samedi 8 avril de 10h00 à 12h00, une initiation à l'utilisation du défibrillateur et à la pratique du massage cardiaque a été organisée avec la société URGENTIS pour les volontaires des associations Spyckéroises.
8 personnes ont assisté, de manière conviviale, à cette formation instructive sur les premiers secours.
D'autres sessions pourront être programmées afin d'optimiser les appareils déjà installés sur la commune.

Informations diverses

Droit de réponse

L'article de presse du Journal des Flandres de mercredi 10 mai 2017 précise : « *que le tribunal administratif de Lille ordonnait au maire de Spycker de verser 3000 euros à Cathy Tison (1500 euros d'indemnisation et 1500 en frais de justice)*

Je tiens à préciser que le Tribunal Administratif le 10 janvier 2017 a procédé à deux jugements :

Le premier jugement suite à une requête de moi-même en tant que Maire de la commune le 14 novembre 2014 contre la décision du Conseil de Discipline de recours qui ne mettait à Mme TISON qu'une sanction de quinze jours de mise à pied.

Le deuxième jugement une requête de Mme TISON du 14 septembre 2015, qui demandait d'annuler l'arrêté en date du 18 juillet 2015 par lequel je lui octroyais une indemnité de 1265 euros brut, elle réclamait 15 055.80€ d'indemnités plus 10 000€ en réparation du préjudice subi du fait du harcèlement moral dont elle se dit victime.

Concernant la première requête de moi-même

RAPPEL DES FAITS : Mme TISON est conseillère municipale à Spycker 5 mois d'avril 2008 à août 2008, elle est embauchée comme animatrice stagiaire en septembre 2008 à l'ouverture du jardin d'enfant, elle devient fonctionnaire, titularisée le 1er septembre 2009.

L'agent a dans un premier temps eu une absence injustifiée début 2012. Le 6 janvier, je la convie à un entretien pour connaitre les raisons précises de cette absence injustifiée. Cette demande d'explication fut immédiatement ressentie par l'intéressée comme une mesure intrusive et vexatoire et elle menace de porter plainte pour harcèlement.

Ulcérée d'avoir à rendre des comptes alors que je ne faisais qu'exercer mon pouvoir d'emploi, Mme TISON, en manière de représailles posa le lendemain même un arrêt maladie et se rapprocha d'une organisation syndicale pour qu'elle appuie ses futures revendications.

Pour donner le maximum de retentissements à cette minuscule affaire, les représentants de SUD se mirent à organiser des manifestations et à diffuser des tracts, rédigés avec un ton outrancier.

Malgré les numéros d'esbroufe de l'organisation SUD et de l'absence de toute explication valable de Mme TISON sur son absence du 2 janvier 2012, je me suis contenté de pratiquer une retenue de traitement sans prendre de mesure disciplinaire.

A partir du mois de Mai 2012, Mme TISON fut affectée au service périscolaire et accueil de loisirs, étant à préciser que cette mesure d'ordre intérieur intervenait sur sa demande (laquelle avait souhaité être déplacée de son poste au Jardin d'enfants en raison de difficultés relationnelles qu'elle rencontrait avec certaines collègues) et recommandé par la médecine du travail.

L'agent a porté plainte pour harcèlement moral le 27 avril 2012 (le procureur de la République la classée sans suite le 30 juillet 2014). (Copie du courrier)

C'est dans ce contexte qu'à compter du mois de juin 2012, le Collectif dit « Spyckerois » créé par M. CANDAT qui n'est autre que le père de Mme TISON se mit à diffuser dans les boites aux lettres des habitants de la commune des feuillets mettant publiquement en cause et sur un ton très polémique le fonctionnement de l'administration, le personnel communal décrit comme un ramassis d'obligés de moi-même et le plus souvent ma personne dont ma compétence et mon intégrité étaient régulièrement moquées.

La « campagne » menée par le collectif spyckerois devait battre son plein jusqu'au mois de juin 2013.

Il faut dire alors qu'un examen plus en profondeur des libelles ainsi que quelques témoignages couplés à la chronologie de cette affaire venaient de mettre au jour le rôle de premier plan qu'avait joué Mme TISON dans cette entreprise de dénigrement.

Droit de réponse

Le 27 juin 2013, j'informe l'agent que je mettais en œuvre une procédure disciplinaire pour avoir exercé le 16 février 2013 une activité privée lucrative alors même qu'elle était en congé maladie et pour avoir commis des manquements répétés et caractérisés au devoir de réserve par la diffusion de bulletins violemment polémiques et parfois diffamant et injurieux.
La CAP siégeant en formation disciplinaire a mis plus de temps à se prononcer qu'à l'accoutumée dans la mesure où Mme TISON et son Conseil réclamèrent et obtinrent un report de séance.
Un avis finalement adopté le 20 janvier 2014 proposa d'infliger quinze jours d'exclusion de fonctions, motif tiré de ce que :
Le fait d'avoir assuré, sans solliciter, l'accord du Maire, un séjour de vacances organisé par l'ADAV du 16 au 23 février 2013 alors qu'elle se trouvait en congé maladie jusqu'au 16 février inclus constituait un manquement à ses obligations professionnelles ;
La participation de Mme TISON à l'élaboration et la distribution des tracts diffamatoires ne pouvait être considérée comme matériellement établie et donner lieu, à l'intervention d'une sanction disciplinaire
Continuant de mon côté de tenir pour un fait bien acquis le manquement grave et répété de Mme TISON à son obligation de réserve, j'ai pris le 21 mars 2014 un arrêté de révocation.
Le 11 avril 2014, je fus avisée que Mme TISON avait choisi d'interjeter appel devant le Conseil de discipline de recours de la révocation.
Siégeant le 17 septembre 2014, l'instance de recours choisit de confirmer l'avis qui avait été rendu en première instance.
L'agent a donc été réintégré à son poste mais il a tout de même une sanction, mise à pied de 15 jours.
Le 14 novembre 2014, je demande donc au Tribunal Administratif d'annuler l'avis du conseil de discipline de recours du 17 septembre 2014.
L'audience du 10 janvier 2017 rejette cette requête et condamne la commune à verser la somme de 1500€ au titre des frais exposés par Mme TISON.
Je regrette que le tribunal n'a pas reconnu les fautes de Mme TISON sur son manquement grave et répété à son obligation de réserve malgré les nombreux certificats qui attestent l'avoir vu distribuer et une qui stipulait qu'elle avait bien participé à l'élaboration des tracts du collectif avec Mr Vincent DEZITTER.

Pour la deuxième requête de Mme TISON du 14 septembre 2015, elle demandait :
1°) d'annuler l'arrêté en date du 18 juillet 2015 par lequel je lui octroyais une indemnité de 1265 euros brut ;
2°) d'enjoindre la commune de lui verser 15 055.80€ correspondant aux traitements et indemnités qu'elle aurait dû percevoir du 1er avril au 30 septembre 2014 ;
3°) de condamner la commune au versement d'une indemnité de 10 000€ en réparation du préjudice subi du fait du harcèlement moral dont elle a été victime ;
4°) d'ordonner au Maire de la rétablir dans l'intégralité de ses droits et de l'affecter à un poste correspondant à son statut et son emploi ;
5°) d'ordonner à la commune de lui accorder la protection fonctionnelle ;
6°) de mettre à la charge de la commune une somme de 1500€ au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative.
Le Tribunal Administratif a décidé le 10 janvier 2017 :
1°) d'annuler l'arrêté du 18 juillet 2015 qui octroyait une indemnité de 1265€ brut **en tant qu'il ne tient pas compte de l'indemnité de résidence**.

Droit de réponse

2°) il enjoint au Maire de modifier son arrêté du 18 juillet 2015 **afin d'intégrer à l'indemnité due le montant de l'indemnité de résidence**.
3°) la commune versera à Mme TISON la somme de 1500€ au titre de l'article au titre des frais exposés par Mme TISON.
Suite à cette décision du tribunal administratif, l'arrêté a été modifié le 20 février 2017 mais le montant de son indemnisation n'est pas modifiée (1265 euros Brut et non pas 25 055.80 euros comme réclamait l'agent). Il est désormais noté sur cet arrêté une indemnité de résidence comme le dit l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 et comme la circulaire n°1996-2B n°00-1235 du 12 mars 2001 relative à la modification des zones d'indemnité de résidence qui stipule que notre commune est en zone trois et que la majoration est de zéro en zone trois, **l'indemnité de résidence est de zéro**.
Cette requête de Cathy Tison m'interroge sur les montants réclamés: le seul but de l'agent, n'est-il pas de s'enrichir sur le compte de la commune et de ses administrés pour réclamer de telle somme? La collectivité est en devoir de défendre ses intérêts et surtout lorsqu'un agent réclame de l'argent de manière démesuré.
Les médias ont relaté ce jugement et ont évoqué des propos de Mme TISON.

Ils parlent de deux versements : 1500€ pour l'indemnisation de Cathy TISON et 1500€ pour frais de justice. Ce journal ne précise pas que c'est pour deux jugements, bien distincts et les deux fois 1500 euros sont des sommes à verser au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative pour les frais exposés.

Il est écrit dans un des journaux que l'agent souffle : « *je suis soulagée. Ça a été très compliqué mais ma situation n'est toujours pas résolue. Je souhaite réintégrer mon poste. J'ai été mise au placard, ça ne peut plus durer.* » Faux : sa situation a été résolue lors de sa réintégration le 14 novembre 2014, je rappelle que c'est elle-même qui a demandé de changer de poste en mai 2012, de ne plus travailler au jardin d'enfant. Aujourd'hui d'ailleurs le jardin d'enfant n'existe plus. Concernant sa soi-disant mise au placard, je signale qu'elle a toujours eu des taches qui correspondaient à sa fiche de poste. Actuellement ses principales missions sont aux périscolaires, à la restauration scolaire et à la surveillance du dortoir, seulement Mme Tison n'est pas venu travailler depuis février 2016. Elle a bénéficié de 90 heures pas mois de délégation syndicale, de journées de formations syndicales ou de réunions, de congés payés etc… mais pas un jour de travail.

Les médias évoquent également une demande de mutation, à ce jour aucun courrier n'est parvenu au secrétariat, ni aucune demande verbale. A-t-elle fait des demandes à d'autres collectivités ? Contrairement à ce qu'elle veut faire croire et qu'elle a rapporté aux médias, je ne me suis jamais opposé et je ne m'opposerai pas si elle en faisait réellement la demande.

Toujours selon Mme Tison, elle évoque dans la presse que sa plainte pour harcèlement moral, classée sans suite par le procureur de la République le 30 juillet 2014, est toujours en cours d'instruction avec l'apport de nouveaux éléments au dossier, qu'elle a été convoquée avec le syndicat SUD pour être entendu, mais le rendez-vous a été reporté. Moi je peux vous affirmer que je n'ai pas eu depuis juillet 2014 de rencontre avec un magistrat à ce sujet.

Je vous affirme également que je n'ai jamais eu d'harcèlement moral sur cet agent ni sur aucun autre agent de la collectivité et je tiens à signaler que la plainte de Mme Pauwels a également été classée sans suite le 20 mai 2016. Après avoir pris conseil auprès de l'assemblée municipale et de conseillers juridiques, j'ai décidé de ne pas faire appel sur ces deux requêtes. La première que j'avais faite parce que pour la seconde fois les juges ne reconnaissent pas les fautes de Cathy Tison sur son manquement grave à son obligation de réserve malgré les nombreux certificats. Sur la deuxième requête de Mme Tison parce que l'indemnité due est restée la même, 1265 euros et pas 25 055,80 euros comme réclamé par l'agent.

La fête des Mamans arrive doucement…

A cette occasion, la Municipalité vous honore toutes !

Rendez-vous à 18h à la salle polyvalente le vendredi

Mai 2017

Cette manifestation sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité et d'une prestation du club de majorettes

Inscription au secrétariat de Mairie jusqu'au mardi 23 mai 2017

Un bouquet pour les mamans de 4 enfants et plus

Un bouquet pour les mamans de 2 et 3 enfants

Une rose pour les mamans d'un enfant

Informations diverses

Voyage des Aînés 2017

Le voyage des aînés de Spycker est organisé par la Municipalité. Tous les concitoyens sont invités dès l'année de leur soixante ans ainsi que leur conjoint quelque soit son âge ainsi que les veufs et veuves de cinquante-cinq ans et plus. **La date du vendredi 2 juin 2017 a été retenue.**

PROGRAMME :

8h00
Départ de la place du 225ème R.I.

10h00
Bus n°1 Visite du Moulin Musée de WINTERBERGER de Frévent. Musée des Arts et Traditions Populaires d'Auxi le Château.

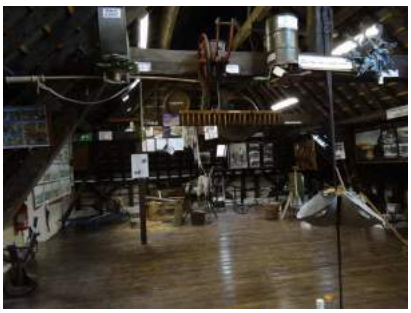

Bus n°2 Visite du château de CERCAMP. Ancienne Abbaye cistercienne, Manufacture de tissage de laine, Résidence des Barons de Fourment.

13h00
Repas: Salle des fêtes de Rebeuvre. Au menu : Un kir vin blanc, Aumonière de saumon fumé et son tartare de crabe aux fines herbes, Onglet de bœuf sauce poivre vert, Trou normand, Tarte aux poires et Fourme d'Ambert, Nougat glacé coulis de framboises, Café.

15h00 Départ pour Frévent.

15h30
Bus n°1 Visite du château de CERCAMP. Ancienne Abbaye cistercienne, Manufacture de tissage de laine, Résidence des Barons de Fourment.
Bus n°2 Visite du Moulin Musée de WINTERBERGER de Frévent. Musée des Arts et Traditions Populaires d'Auxi le Château.

17h30
Départ de Frévent vers Spycker.

19h30
Repas salle Emily:
Au menu : Apéritif, Potchevleisch Frites, Boissons.

Inscriptions au secrétariat de la Mairie avant le 31 mai

NB: Pour la visite du Moulin Musée et du château, de nombreux escaliers sont à monter.

Nouveau !

Dennlys Parc

Le **14 juin 2017**, **l'A.S.A.C** en partenariat avec la **M**unicipalité

offrent aux enfants **à partir de 3 ans,** des classes maternelles (petite et moyenne section)

une après-midi récréative, pleine d'aventures ……

Il sera offert un

Gouter (petit pain chocolat..) et boisson rafraîchissante

Rassemblement le **14 juin** à **12h30** place du 225 RI, **départ à 13h00** pour

DENNLYS PARC
11 rue du moulin
62560 DENNEBROEUCQ

Tél : 03 21 95 11 39

Retour : départ de Dennlys Parc à 17h30
Arrivée à Spycker prévue vers **18h30**

Nota : Pour passer un bon moment à Dennlys Parc,
les enfants doivent **être munis de coupe vent** .

Inscriptions dés maintenant sur le portail famille école soft…..
en cas de problèmes, contacter la mairie de Spycker.

l'A.S.A.C en partenariat avec la **M**unicipalité offrent

une journée récréative à …….

aux élèves en grande section maternelle
(choisir entre Bagatelle et Dennlys Parc) et

aux élèves de Spycker en école primaire

Bagatelle

Le samedi 17 juin 2017,

Rassemblement à 8h00, pour un départ à 8h30 place du 225 RI ,
retour prévu vers **18h30**

(prévoir : goûter…. et …Coupe-vent pour la journée)

L'A.S.A.C offre le repas du midi !
(Nuggets frites, yaourt à boire, jus de fruits)

Inscriptions dés maintenant sur le portail famille école soft…..
en cas de problèmes, contacter la mairie de Spycker.

Affectation des bus : suivant le nombre d'enfants

Bus 1 : matemelle G.S
C.E.2

Bus 2 : C.P
C.E.1

Bus 3 : C.M.1
C.M.2

LA MUNICIPALITE DE SPYCKER

ORGANISE

LE DIMANCHE 02 JUILLET 2017

LA BROCANTE

RENSEIGNEMENT ET RESERVATION AU SECRETARIAT DE MAIRIE

Règlement :

Réservation du 22 Mai au 26 Mai pour les habitants des rues de la brocante sur présentation de justificatif de domicile, du 29 Mai au 02 Juin pour les habitants de Spycker et à partir du 05 Juin 2017 réservation pour tous.

Les réservations se feront suivant la numérotation du plan général.

Tous les emplacements numérotés utilisés seront payants.

Le paiement tiendra lieu de réservation. Le prix de l'emplacement sera de 5€.

Le jour de la brocante des places seront disponibles.

Les organisateurs se réservent le droit de placer les brocanteurs selon les emplacements disponibles.

La priorité sera de combler les emplacements non retenus au centre du village .

La circulation sera interdite dans les rues de la brocante de 6 h à 18 h

Avenues du Cdt Noailles , R Pigache et F Mitterrand : prière de prévoir tous vos déplacements et stationnement en dehors des zones réservées.

Animation

8h Exposition devant la Mairie de l'école de dessin Municipale.

11h Prestation des majorettes de Spycker **'les Améthystes'**.

12h30 Danse orientale par l'association **Shimmy Shaker**

Restauration:

- Buvette tenue par l'association ***A.S.A.C*** au profit des enfants scolarisé à Spycker.
- Cochon à la broche, Organisé par l'association carnavalesque ***Les Spyckenaerts***.
- Moules Frites à la Brasserie ***Le Caméléon***.
- Friterie: ***Friterie de la citadelle***

Agenda

Mercredi 24 Mai

Rencontre dînatoire et jeux
13h à 18h salle l'Emily.
Organisée par le Club Rencontre et Amitié.

Jeudi 25 Mai

Commémoration du 225eme R.I
Organisée par la Municipalité.
9h30 Place de l'église.
Rassemblement des autorités civiles et militaires, des délégations d'anciens combattants et des porte-drapeaux.
Dépôt de gerbes sur la tombe de M. Robert Verryser.
9h45 Office religieux.
10h30 Cérémonie à la mémoire des 75 soldats tués, enterrés au cimetière militaire, avec la participation de l'harmonie de Bollezeele. Dépôt de gerbes.
11h Manifestation du souvenir au mémorial du 225ème R.I.
Recueillement et dépôt de gerbes.
Allocutions suivies d'un vin d'honneur à la salle Omnisports offert par la Municipalité.

Tournoi de tennis de table
Salle Polyvalente
Organisé par l'association du tennis de table de Spycker.

Vendredi 26 Mai

Fête des Mères
18h salle Polyvalente.
Remise d'1 bouquet de fleurs aux mamans ayant eu 2 enfants et plus, d'une rose aux autres mamans sur inscription en Mairie avant le 23 mai. Organisée par la Municipalité.

Dimanche 28 Mai

Challenge de pétanque
Boulodrome et terrain Communal de pétanque.
Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Vendredi 02 Juin

Voyage des aînés retraités et conjoints.
Inscription en Mairie
Organisé par la Municipalité.

Challenge de pétanque
19h00 Boulodrome et terrain Communal de pétanque.
Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 04 Juin

Festivités de Pentecôte
11h salle Polyvalente.
Organisées par la Municipalité.

Lundi 05 Juin

Tournoi de Badminton
de 9h à 13h salle Omnisport et Polyvalente.

Mercredi 07 Juin

Rencontre mensuelle
14h30 salle l'Emily.
Organisée par le Club Rencontre et Amitié.

Dimanche 11 Juin

Challenge de pétanque
Boulodrome et terrain Communal de pétanque.
Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Loto
Salle polyvalente
Organisé par l' Amicale du personnel.

Mercredi 14 Juin

Après-midi pétanque pour les retraités.
Inscription de 14h à 14h30.
Organisé par la Municipalité.

Sortie de fin d'année scolaire à Dennlys Parc
Organisée par l'ASAC et la Municipalité pour les enfants scolarisés en maternelle.
Départ 12h30. Inscriptions sur le portail famille école soft…

Samedi 17 Juin

Sortie de fin d'année scolaire à Bagatelle
Organisée par l'ASAC et la Municipalité pour les enfants scolarisés du CP au CM2.
Départ 8h30. Inscriptions sur le portail famille école soft…

Noce d'or
11h Mairie.
Cérémonie des noces d'or de Mr et Mme Fleurbaix.

Challenge de pétanque
14h30 Boulodrome et terrain Communal de pétanque.
Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Dimanche 18 Juin

Vente de petits pains
Organisée par la FCPE.

Mercredi 21 Juin

Après-midi récréatif
14h30 salle l'Emily.
Organisé par la Municipalité.

Dimanche 25 Juin

Pêche à la truite
Organisée par la municipalité.
Inscription en Mairie.
8€ par canne.

Bénédiction St Christophe
11h Messe à la grotte Notre Dame de Lourdes ou l'église.
11h45 Bénédiction face à l'autel Saint Christophe de tout matériel roulant: auto, moto, vélo...

Vendredi 30 Juin

Remise des dictionnaires
18h30 Centre socio-culturel
Remise des dictionnaires aux éléves de la classe de CM2
Organisée par la municipalité.

Samedi 01 Juillet

Fête de l'école
Dés 10h salle Polyvalente, Omnisports et cour de l'école.
Organisée par la FCPE.

Agenda

Samedi 01 Juillet

Challenge de pétanque

Boulodrome et terrain Communal de pétanque.

Organisé par la Pétanque Spyckeroise

Dimanche 02 Juillet

Brocante au centre du village

Organisé par la municipalité.

Inscription en Mairie à partir du 22 Mai suivant le règlement.

Animation

8h Exposition devant la Mairie de l'école de dessin Municipale.

11h Prestation des majorettes de Spycker **'les Améthystes'**.

12h30 Danse orientale par l'association **Shimmy Shaker**

Restauration:

- Buvette tenue par l'association ***A.S.A.C*** au profit des enfants scolarisé à Spycker.
- Cochon à la broche, Organisé par l'association carnavalesque ***Les Spyckenaerts***.
- Moules Frites à la Brasserie ***Le Caméléon***.
- Friterie: ***Friterie de la citadelle***

Mercredi 05 Juillet

Le **Club Rencontre et Amitié**

Organise sa rencontre mensuelle à la salle l'Emily à partir de 14h30.

Samedi 08 Juillet

Challenge de pétanque

19h Boulodrome et terrain Communal de pétanque.

Organisé par la Pétanque Spyckeroise

Mercredi 12 Juillet

Après-midi pétanque pour les retraités.

Inscription de 14h à 14h30.

Organisé par la Municipalité.

Mercredi 19 Juillet

Après-midi récréatif

14h30 salle l'Emily.

Organisé par la Municipalité.

Mercredi 02 Août

Le **Club Rencontre et Amitié**

Organise sa rencontre mensuelle à la salle l'Emily à partir de 14h30.

Mercredi 09 Août

Après-midi pétanque pour les retraités.

Inscription de 14h à 14h30.

Organisé par la Municipalité.

Mercredi 12 Août

Noce d'or

11h Mairie.

Cérémonie des noces d'or de Mr et Mme Gillet.

Mardi 15 Août

Pétanque et Pique-nique

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 16 Août

Après-midi récréatif

14h30 salle l'Emily.

Organisé par la Municipalité.

Dimanche 20 Août

Challenge de pétanque

Boulodrome et terrain Communal de pétanque.

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 23 Août

Rencontre dînatoire et jeux

12h30 à 18h salle l'Emily.

Organisée par le Club Rencontre et Amitié.

Dimanche 27 Août

Challenge de pétanque

Boulodrome et terrain Communal de pétanque.

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Samedi 02 Septembre

Fête des associations

Organisé par la municipalité et les associations. Ballade en calèche avec le comité Téléthon.

Mercredi 03 Septembre

Noce d'or

11h Mairie.

Cérémonie des noces d'or de Mr et Mme Milliot.

Mercredi 06 Septembre

Le **Club Rencontre et Amitié**

Organise sa rencontre mensuelle à la salle l'Emily à partir de 14h30.

Samedi 09 Septembre

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome. Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 13 Septembre

Après-midi pétanque pour les retraités.

Inscription de 14h à 14h30.

Organisé par la Municipalité.

Samedi 16 Septembre

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome.

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 20 Septembre

Après-midi récréatif

14h30 salle l'Emily.

Organisé par la Municipalité.

Mercredi 04 Octobre

Le **Club Rencontre et Amitié**

organise sa rencontre mensuelle à la salle l'Emily à partir de 14h30.

Vendredi 6 Octobre

Résultat des maisons fleuries

19h Centre socio-culturel.

Organisé par la municipalité.

Samedi 07 Octobre

Noce d'or

11h Mairie.

Cérémonie des noces d'or de Mr et Mme Duvette.

Soirée année 80

Salle Polyvalente.

Organisé par l'association carnavalesque ' Les Spyckenaerts '.

Assemblée générale

Salle l'Emily. Organisé par la pétanque Spyckeroise.

Festival Jeunesse
De Spycker
Dimanche 4 juin 2017

11H00	Présentation de boxe thaï	
11H15	Jeux apéros et Repas	
14H00	Faramus, le magicien flou	Spectacle
14H50 15H10 16H10	Représentations du club de danse et des majorettes	
15H30	Cap'tain Croquette, conte musical	Spectacle
17H00	Monsieur le Loup, marionnettes	Spectacle
11H00 à 12H00	Jeux gonflables	14H00 à 18H00
14H00 à 18H00	Activités manuelles, jeux et maquillage	

Réservations des repas et informations
Mairie de Spycker et au 03.28.27.07.17